

SEANCE DU 03 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 27 Avril 2021, s'est réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoints
Roger PHILBERT– Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER -
Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Absents excusés : Michel BERGER pouvoir à Roger PHILBERT
Alizée VANUXEEM pouvoir à Véronique JOLLY
Delphine DEGOUT pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Monsieur Clément ROBERT a été élu secrétaire de séance.

I. TRAVAUX EN COURS.

- Maison des Associations :

Monsieur le Maire rend compte de la visite de sécurité qui a eu lieu le 29 Avril dernier ; il en ressort l'obligation d'installer un défibrillateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur de la Maison des Associations afin qu'il soit visible par tous et charge Monsieur le Maire d'étudier avec le C.P.I. de Landreville cette acquisition.

- Eglise :

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre qui a eu lieu avec l'Architecte en présence des deux Adjoints pour revoir les quelques travaux à terminer (pluvial, électricité, maçonnerie).

II. Décision modificative budgétaire Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Dépenses Investissement :

Chapitre 21 – Article 21318 – Op. 1033 : + 104 388 €

CREDITS A REDUIRE

Dépenses Investissement :

Chapitre 040 – Article 29722 – OPFI : - 104 388 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

III. Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 portant accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 a modifié dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux EPCI.

Elle donne désormais aux Communauté de Communes la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi soit le 27 Mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

En effet, si « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (minorité de blocage), s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité » le transfert de compétence n'aura pas lieu.

Ce même article prévoit que la Communauté de communes devient compétente en matière de PLUi de plein droit l'année suivant l'élection du Président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement général des conseils municipaux sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précitées.

Le transfert automatique devait intervenir au 1^{er} janvier 2021, mais, au regard du renouvellement tardif des exécutifs locaux, la loi du 14 novembre 2020 a repoussé ce transfert au 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés,

Décide de s'opposer au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne.

Demande à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne de prendre acte de cette décision d'opposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre Collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,

- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
 conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;
- donner pouvoir au représentant de la Collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT comme présenté ci-dessus et autorise le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

V. ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES – BUREAUX DE VOTE :

Monsieur le Maire informe les Membres présents que les élections Régionales et Départementales auront lieu les 20 et 27 Juin prochain. Dans ce contexte de crise sanitaire, un plan de vaccination spécifique aux assesseurs est mis en place, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Aussi, avec l'appui des professionnels de santé du territoire, la CCBC prévoit l'organisation d'une ou plusieurs sessions de vaccination dédiées aux personnes qui seront les plus exposées dans le cadre de la tenue des bureaux de vote.

3 personnes souhaitent faire partie de cette organisation, le nombre sera communiqué à la CCBC.

Constitution du bureau de vote :

8 h - 11 h 30	THIEBAUT Didier
	COUTURIER Benjamin
	ROBERT Clément
	BERGER Michel
11 h 30 - 15 h 00	LOUIS-THIVET Jean-Philippe
	PETITEAUX Anne
	PHILBERT Roger
	DEGOUT Delphine
15 h 00 - 18 h 00	THIEBAUT Didier
	JOLLY Véronique
	PEPIN Jean-François
	ROUSSELET Justine

VI. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- Commission Voirie :

- Voirie rurale :

Une réunion du 07 Avril dernier a permis d'établir un état des lieux des chemins.

L'orientation des travaux seraient pour les chemins situés partie Nord du Village – Ceux-ci seraient faits en régie par l'Entreprise DOSSOT - cela représenterait deux semaines de travail environ avec intervention 2^{ème} quinzaine de Mai. Une réunion est prévue le Mardi 18 Mai prochain à 17 h.

- Rue de Derrière l'Eglise et de l'Etang :

Le bornage a été réalisé Rue de l'Etang, le 29 Avril dernier

Pas de retour concernant la DETR – Le dossier est en attente de l'avis de l'ABF, Antony VIARDOT l'a communiqué au service instructeur.

- Voirie urbaine :

Entretien des rues : Etude devis Dossot.

Le souhait de la Commission est de terminer la Rue de la Commelle Marie – un nouveau chiffrage est en cours.

- Rencontre SDEA :

Monsieur le Maire ayant rencontré Benoît ROUSSEL du SDEA cet après-midi rend compte aux Membres présents des propositions émises lors de cet entretien.

- changement du candélabre - Monsieur le Maire demandera une étude pour passer l'ensemble de l'éclairage en LED

- déplacement d'un support projecteur.

- enfouissement Grande Rue : le dossier est en cours de « finalisation » de chiffrage et devrait nous parvenir rapidement.

- une première partie réalisable en 2021 se situerait de l'entrée du village aux 3 tonneaux,

- au vu des contraintes de marché (sup. à 150000 €) - la deuxième partie serait chiffrée pour réalisation 2022.

C.A.S. :

- distribution brin de muguet : très bon accueil et attention très appréciée – Remerciements de Chantal VETTRAINO
- les Membres du CAS en ont profité pour faire un point avec les personnes sur la vaccination.

Fleurissement :

Commande de fleurs effectuée chez Thiébault Viticulture
Les plantations auront lieu le vendredi 15 Mai
Une commande de jardinières a été faite chez Gam Vert

Commission Bâtiments :

- Commission sécurité Maison des Associations
- Une réunion pour faire le point sur les travaux de rénovation de la Mairie a eu lieu, 2 entreprises pour chaque corps de métier ont été contactées
Electricité : Dipelec et Tirelec
Chauffage : Huguenot Montant : (démontage et montage des radiateurs)
Toilettes Mairie : Jean-François doit demander des devis.
Aube Fenêtres : Anne doit les contacter.
 - Rendez-vous avec l'Entreprise GALLEY Mercredi 06 Mai à 19 h à la Mairie.

Commission des Fêtes :

- 14 Juillet :

Souhait par les Présidents d'Associations de « reprendre » les jeux sur le pré communal – Autre réunion prévue en Juin.

- Décorations de Noël :

Conserver la commande des sapins et garder les décors de l'an dernier.
Réparer les illuminations
Commander des guirlandes pour la Mairie
Installer un sapin face à la Mairie : les Sapeurs-Pompiers n'en installeront pas tant qu'un dispositif d'éclairage soir ne sera pas mis en place – à étudier.

Landreville Infos :

Réunion à fixer.

Ossuaire :

Les ossements ont été retirés et vont être incinérés par l'Entreprise Waldner. La dalle sera posée dans la continuité.
Un registre sera mis en place en Mairie pour les futures exhumations afin d'assurer le suivi et les enregistrements.

Colombarium :

Le Conseil Municipal a retenu un colombarium 5 cases monolytes évolutif auprès de l'Entreprise Waldner pour un coût de 6755 € TTC 5629.17 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le prix des concessions pourrait être fixé à 1300 € sur 30 ans – dès que 3 concessions seraient retenues, il serait bon d'envisager une extension supplémentaire afin d'avoir toujours 2 cases de disponibles.

Syndicat Assainissement :

Tarifs : abonnement 113 € et prix du m3 1.43 €

Travaux station épuration à envisager après diagnostic.

Visite station épuration prévue le 18 Mai au matin et station de pompage à partir de 14 h : envoyer une invitation.

VII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents :

- Cérémonie du 08 Mai : se déroulera sans public et sans vin d'honneur -- en présence du Conseil Municipal et des Sapeurs-Pompiers une gerbe sera déposée à 11 h 00 au Monument aux Morts.

- Terrain multisports : en attente d'une subvention régionale – le dossier DETR est réputé complet.

- Fibre : deux personnes travaillent actuellement sur la commune et répertorient par des flèches bleues les lieux où cela passe mal.

- rencontre avec le SLA pour l'installation de panneaux du Prieuré de Viviers sur Artaut.

- travaux de goudronnage Rue Haute à hauteur du puits jusqu'à Ville sur Arce – voir la possibilité de goudronner la Rue Haute dans son intégralité.

- classer la contournante en Départementale.

- bordures de trottoirs subventionnées par le Département.

- Programme Commune pour évaluation des ponts : la Commune éligible fera partie d'une étude gratuite sur l'état de ses 4 ponts.

- Courrier de la Commune de Poliset sollicitant une participation communale pour la réalisation d'un rond-point au carrefour de Bellevue – 70 % serait pris en charge par le Département, les 30 % restants seraient répartis entre les 53 Communes en fonction du nombre d'habitants. Pour la Commune de Landreville, la charge serait environ de 8487 €. Le Conseil Municipal, conscient de ce projet intéressant, considère que le coût de celui-ci doit être intégralement à charge du Département, voire de la Région.

- Yoann BROUILLARD viendra présenter lors d'un prochain conseil municipal le projet « Zones Humides et Pelouses sèches dans le Barséquanais » des parcelles communales concernées.

- Roland ROBINET a pour projet de « produire » de l'électricité au Moulin soit seul ou avec la Commune - affaire à suivre

- Visite Jeudi prochain pour installation panneaux photovoltaïques.

Tour de table :

Clément ROBERT :

Participation Cuma du Suchot facture vannage.

Dangerosité du croisement Rue de la Croix Malot et de Ville sur Arce.

Journée des chemins : bonne participation.

Signalisation du village : se renseignera sur les possibilités.

Jean-François PEPIN :

Artificier pour feu d'artifice du 14 Juillet.

Benjamin COUTURIER :

Acheter des sapins avec racines pour Noël afin de reboiser des terrains communaux.

Roger PHILBERT :

Tampon assainissement bas Rue de la Poste

Didier THIEBAUT :

Remise en état du grillage sur le parking par les Employés Communaux.

Autorisation donnée au Café du Commerce pour l'installation d'une terrasse sur le parking – Prévoir une place handicapée et la matérialiser.

Séance levée à 19 h 45 mn.

Prochaine réunion le Lundi 14 Juin 2021 à 18 h 30 mn.